



Erreur médicale

Par Helene2610

Bonjour en fin juin j'ai fait un test de grossesse qui s'est avéré positif, suite à ça j'ai fait une échographie dans un cabinet pour déterminer la datation, la personne qui m'a fait mon échographie de datation s'est trompé, elle m'a annoncé une grossesse de 5 semaine et j'ai donc pris la décision d'avorter, j'ai donc fait une ivg médicamenteuse j'ai fini aux urgences au troisième jour car j'avais très mal, ils m'ont dit que l'œuf n'était pas tombé mais que le fœtus était bien mort, je suis retournée la semaine après aux urgences, on m'a refait une échographie et la praticienne s'est rendu compte qu'il y avait eu une erreur de datation et que je n'étais pas enceinte de 5 semaine mais de 9 semaines, que le fœtus était bien mort et toujours dans mon ventre, et que j'étais obligé de refaire un avortement par aspiration. Résultat en 1 semaine j'ai avorter deux fois, je fais des cauchemars depuis 6 mois, je n'aurais pas avorter si j'aurais su que j'étais aussi avancé dans ma grossesse, j'ai peur d'être stérile, j'ai fallu perdre mon compagnon car il pensait qu'il était de quelqu'un d'autre à cause de cette erreur. Que puis je faire pour recevoir des indemnités de tout ses préjudices lié à cette erreur ? Que dois je faire ?